

Quinzième Conférence de la Convention de Nouméa

Quinzième Conférence ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud et ses protocoles (Convention de Nouméa)

Apia, Samoa
29 août 2019

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Organisation de la Conférence

Objet

1. Expliquer les dispositions du règlement intérieur relatives à l'organisation de la Conférence des Parties à la Convention de Nouméa et élire les représentants.

Historique

2. Le règlement intérieur de la Convention de Nouméa s'applique à la Conférence conformément à l'article 22 de la Convention. Des copies sont disponibles à l'adresse www.sprep.org.
3. Conformément à l'article 20 du règlement intérieur, un président et un vice-président doivent être élus parmi les représentants des parties contractantes par un vote à la majorité simple au début de la première séance de chaque session ordinaire. La Convention compte 12 États contractants parties à la Convention : Australie, États fédérés de Micronésie, États-Unis d'Amérique, Fidji, France, îles Cook, îles Marshall, îles Salomon, Nauru, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Samoa.
4. Présidents et vice-présidents précédents :

Conférence	Présidence	Vice-présidence
14 ^e session ordinaire (2017)	Samoa	France
13 ^e session ordinaire (2015)	Nouvelle-Zélande	Îles Cook
12 ^e session ordinaire (2014)	République des îles Marshall	ÉFM
11 ^e session ordinaire (2012)	France	République des îles Marshall
10 ^e session ordinaire (2010)	PNG	ÉFM
9 ^e session ordinaire (2008)	Îles Cook	Îles Marshall
8 ^e session ordinaire (2006)	Australie	France
7 ^e session ordinaire (2004)	Îles Cook	France
6 ^e session ordinaire (2002)	Samoa	Australie
5 ^e session ordinaire et plénipotentiaire conjointe (2000)	Îles Cook	France

5. Les langues de travail de la Conférence sont l'anglais et le français et tous les documents de travail sont disponibles dans les deux langues.
6. La Conférence se tiendra en plénière, mais des groupes de travail pourront être constitués au besoin pour examiner des questions spécifiques.

Recommandation :

7. Les Parties sont invitées à :
 1. élire un **président** et un **vice-président**.